

Fiche de Renseignement Internat

Environnement paisible et studieux offrant aux internes :

- Un renforcement des capacités scolaires ;
- Une pratique du sport ;
- Des cours d'anglais intensif ;
- Une initiation à l'informatique et à Internet ;
- Un encadrement spirituel ;
- Un hébergement à quatre par chambre ;
- Une initiation à entrepreneuriat ;

Conditions d'Admission et de réadmission

- Etre inscrit dans l'un des établissements du Groupe ISTCJF – Collège VHK
- Déposer la pochette de demande d'admission et Réadmission à l'internat (Pochette à retirer à l'Internat. Frais de dossier 5 000 F)
- Réussir au test d'admission à la l'internat (analyse de dossier et test)
- s'engager au strict respect du règlement intérieur et aux décisions de gestion de la Direction de l'internat.
- S'engager au strict respect de l'échéancier de paiement
- S'engager à tenir les cheveux coiffés de façon uniforme sans fantaisies
- Verser une provision santé de 20 000 F
- Déposer les dossiers et le matériel d'internat

Effets personnels de l'interne à présenter à l'admission

- Un matelas d'une place, Deux draps de lit, Deux couvertures, Deux serviettes de bain, Un seau de bain, Deux sandales de douche, Deux serviettes de tables, Un trousseau de toilette, Un peigne à cheveux, Deux tenues de sortie, Deux tenues scolaires, Deux chaussures, fermées pour les cours, Six tenues de maison

Matériels d'Internat à déposer à l'admission

- 2 sachets d'Omo de 1 kg chacun, 4 litres de javel, 4 morceaux de Savon BF8, 2 serpillières,

Frais d'Internat (Hébergement + Restauration + Encadrement)

	1er Vers à l'admission	05 Oct.	05 Nov.	05 Dec.	05 Jan.	05 Fev.	Total
Montant	470 000 F	80 000 F	80 000 F	80 000 F	80 000 F	80 000 F	870 000F

NB : les montants versés ne sont pas remboursés

Renseignements et Inscriptions

ABIDJAN: à ISTCJF-ABIDJAN en face de l'Ecole de la Gendarmerie. Tél 22 40 40 07 / 07 54 77 48 /
BAONOUA : au Collège VHK près de la CIE. Tél : 21 31 01 43 / 09 09 18 95 /

REGLES DE VIE COLLECTIVE A L'INTERNAT VHK

- La présence au cours intensif d'anglais et d'informatique est obligatoire pour tous les élèves internes.
- Tout interne qui refuse de participer ou qui perturbe l'étude surveillée sera puni ou exclus de l'internat pour une semaine et en cas de récidive, il sera définitivement exclus de l'internat.
- Pendant les heures de cours les internes ne sont pas autorisés à rester en chambre sauf pour les cas de repos maladie accordés par un médecin
- En cas d'absence ou de retard non justifié à leurs différents cours, la direction de l'internat demandera le départ de l'interne.
- les internes sont tenus de déposer à la direction de l'internat leurs emplois du temps de cours et de devoirs.
- L'entretien des douches, WC et autres espaces communs est à la charge directe des internes
- La participation aux opérations d'entretien et d'enlèvement des ordures ménagères est obligatoire pour tous les internes.
- L'enlèvement des poubelles individuelles est à la charge directe des internes.
- Les visites des personnes extérieures ne sont pas admises du Lundi au Vendredi
- Les visites sont autorisées le samedi et le dimanche
 - La télévision sera éteinte du lundi au vendredi
 - Les cheveux doivent être régulièrement coiffés de façon uniforme et sans fantaisie.
 - Tout interne responsable de la dégradation des équipements de l'internat en assure les réparations.
 - Tout interne en état d'ivresse, coupable de vol ou d'agression sur d'autres internes sera expulsé définitivement de l'internat.
 - En cas de maladie, l'interne est tenu de se rendre à l'infirmerie avec un billet délivré par la direction.

Il est strictement interdit de :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • fumer à l'internat et dans la cour du groupe Scolaire ISTCJF-Collège VHK • posséder un téléphone portable à l'internat • faire du bruit pouvant nuire ou perturber les autres internes • rester en chambre aux heures non autorisées par l'Administration de l'internat • recevoir ses visiteurs en chambre | <ul style="list-style-type: none"> • consommer de l'alcool • coller des affiches ou écrire sur les murs et placards • mettre des pointes dans le mur • laver les habits et autres effets dans les douches ou toilettes • utiliser des appareils électriques • s'insulter ou se battre • exercer des activités lucratives. |
|---|--|

Les manquements aux obligations de l'interne, et le non-respect des règles de l'internat entraîneront des sanctions disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion de l'élève ou de l'étudiants de l'internat.